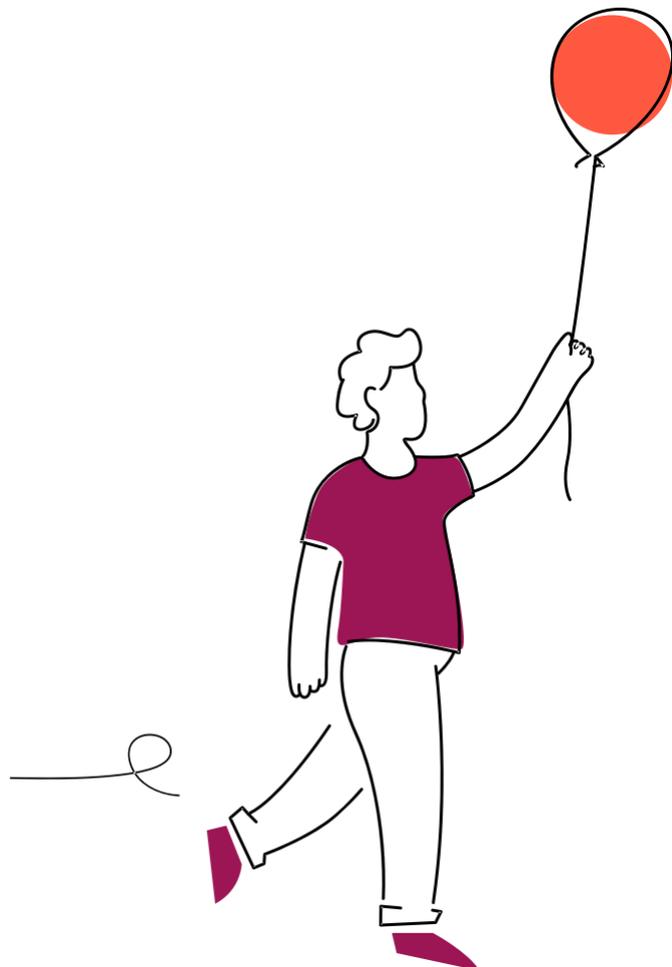




# Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice 2023



## Table des matières

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>3</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>4</b>
A.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE .....	4
A.2. BILAN D'ACTIVITE .....	4
A.3. RESULTATS DE SOUSCRIPTION .....	5
A.4. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS .....	6
A.5. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES .....	6
A.6. AUTRES INFORMATIONS .....	6
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>6</b>
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE .....	6
B.1. POLITIQUE DE REMUNERATION.....	8
B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE .....	8
B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE .....	9
B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE .....	10
B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE .....	11
B.6. FONCTION ACTUARIELLE .....	11
B.7. SOUS-TRAITANCE.....	11
B.8. AUTRES INFORMATIONS .....	12
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>12</b>
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION .....	12
C.2. RISQUE DE MARCHE .....	13
C.3. RISQUE DE CREDIT .....	13
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE .....	13
C.5. RISQUE OPERATIONNEL .....	13
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS .....	14
C.7. AUTRES INFORMATIONS .....	14
<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>15</b>
D.1. ACTIFS.....	15
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	16
D.3. AUTRES PASSIFS .....	16
D.4. METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES.....	16
D.5. AUTRES INFORMATIONS .....	16
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b> .....	<b>17</b>
E.1. FONDS PROPRES.....	17
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS .....	17
E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE «RISQUE SUR ACTIONS» FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	18
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE .....	18
E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	18
E.6. AUTRES INFORMATIONS .....	18
<b>ANNEXES</b> .....	<b>20</b>
S.02.01 – BILAN.....	21
S.05.01 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE.....	22
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE .....	23
S.19.01 – SINISTRES EN NON-VIE – TOTAL ACTIVITES NON-VIE.....	24
S.23.01 – FONDS PROPRES.....	25
S.25.01 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD .....	27
S.28.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT .....	28

## Synthèse

Mila est une compagnie d'assurance spécialisée dans l'univers de l'immobilier récemment agréée par l'ACPR (octobre 2021). Mila a pour mission de faciliter l'accès au logement, en sécurisant les propriétaires, en levant des barrières grâce à l'assurance loyers impayés.

L'essentiel des revenus de Mila provient des professionnels de l'immobilier, dans une approche qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler d'assurance embarquée.

Mila se différencie en déployant une offre de services combinant le digital et l'accompagnement humain avec :

- des parcours digitaux ergonomiques, rapides et complets
- la réactivité, pour traiter rapidement les demandes de ses clients, comme le remboursement des sinistres, et pour concevoir de nouveaux produits
- la disponibilité et la compétence de conseillers dédiés pour la gestion des contrats et des sinistres

D'un point de vue opérationnel, l'entreprise souhaite optimiser une chaîne de valeur souvent fragmentée sur les lignes de produit adressées en portant le risque tout en assurant la gestion et le service client. La gestion des contrats, des sinistres et du recouvrement, est effectuée par une équipe interne dans l'objectif d'optimiser la satisfaction des clients tout en maîtrisant le coût du risque. Le système d'information a intégralement été développé en interne. Il apporte à Mila l'agilité, la connectivité avec ses partenaires, une capacité avancée de traitement de la donnée. La distribution est réalisée au travers d'un réseau de courtiers, à même d'apporter la proximité et un conseil personnalisé aux professionnels de l'immobilier

Mila compte à ce jour :

- 50 collaborateurs, sur deux sites, Paris et La Rochelle
- Plus de 90 000 logements et biens immobiliers assurés
- 500 courtiers partenaires
- 1500 agences immobilières clientes

Mila est une entreprise en forte croissance, avec une multiplication en 2023 des primes d'un facteur 6,6 versus 2022. Elle a en parallèle pour vocation d'être un acteur de référence dans l'univers de l'immobilier et de s'y inscrire durablement. **L'entreprise conclut en 2023 son deuxième exercice avec un résultat net positif de 164 k€.**

La marge de solvabilité de Mila couvre 2,2 fois l'exigence réglementaire (couverture du SCR). Mila a levé près de 12 M€ de fonds propres en 2021 auprès d'un fonds d'investissement, Breega, et d'investisseurs particuliers. L'entreprise assoit également sa solidité sur la base de son programme de réassurance visant principalement à limiter son exposition aux risques d'intensité. L'entreprise collabore avec cinq des plus grands réassureurs mondiaux : Swiss Re, Hannover Re, Munich Re, Amlin, Helvetia.

## A. Activité et résultats

### A.1. Informations sur l'entreprise

Mila est une entreprise indépendante. Les quatre actionnaires les plus importants de Mila, avec une participation supérieure à 5% au 31/12/2023, sont :

- Gérard Deray, le président directeur général,
- Breega, le fonds d'investissement ayant investi dans Mila,
- Yann Elbaz, un investisseur privé,
- M Family, un family office

L'entreprise est une Société Anonyme de droit français régie par le code des assurances au capital social de 1 182 444,96 euros. Elle est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 9. La compagnie a obtenu son agrément le 20 octobre 2021 pour pratiquer les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 8 – incendie et éléments naturels ;
- 9 – autres dommages aux biens ;
- 13 – responsabilité civile générale ;
- 15 – caution ;
- 16 – pertes pécuniaires diverses ;
- 17 – protection juridique.

Les comptes sociaux de Mila sont audités par le cabinet EMARGENCE, 141 avenue de Wagram 75017 PARIS.

### A.2. Bilan d'activité

#### **Le chiffre d'affaires de Mila (primes acquises) s'élève à 12,9 M€ en 2023.**

Le développement commercial soutenu a été observé sur les différentes lignes d'activité :

- L'assurance loyers impayés, qui reste le produit prépondérant, représente 79 % des primes 2023, en croissance d'un facteur 6,3 par rapport à 2022.  
En parallèle de l'essor de l'offre à destination des professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens), le produit visant les particuliers mis en marché fin 2022 connaît une progression régulière, en direct et au travers des courtiers.
- L'assurance immeuble, lancée fin 2022, représente 15 % des primes en 2023. Mila a étoffé fin 2023 sa gamme en lançant un produit permettant d'assurer des biens dont certaines caractéristiques les rendent inéligibles aux produits standards du marché.
- L'assurance propriétaire non occupant et habitation locataire, comptant pour 6% des primes, en croissance d'un facteur 2,9 par rapport à 2022.

L'entreprise assoit sa croissance au travers de deux leviers majeurs : i. la qualité des services et la satisfaction client, ii. la réactivité permettant de lancer rapidement de nouveaux produits et nouer des partenariats. Elle concentre ses investissements sur ces deux axes, ses budgets marketing et communication étant à l'inverse anecdotiques.

Au-delà des produits d'assurance, Mila a développé en 2023 de nouveaux services à forte connotation technologique permettant de :

- Faciliter l'intégration de l'assurance dans l'écosystème de ses partenaires en proposant différentes solutions comme la mise à disposition de parcours co-brandés ou la connexion via des APIs
- Fluidifier les parcours clients avec, à titre d'illustration, le déploiement à grande échelle de dispositifs de reconnaissance de documents
- Renforcer l'utilisation des services digitaux, avec un volume de 8 connexions mensuelles sur les espaces client atteint en moyenne pour les agences immobilières (administrateurs de biens).

### A.3. Résultats de souscription

Le résultat net de l'entreprise, d'un montant de 164 k€, est positif en 2023 alors qu'une perte avait été enregistrée en 2022, durant la première année d'exercice de Mila. Cette évolution s'explique principalement par la croissance de l'activité de Mila dans un contexte de maîtrise de la sinistralité.

Unité : k€	2023	2022	2023 vs 2022
<b>Primes acquises brutes</b>	<b>12 898</b>	<b>1 944</b>	<b>10 954</b>
Autres produits techniques	844	755	89
Produits des placements alloués	41		
Charge des sinistres brute de réassurance	- 6 587	- 998	- 5 589
Frais d'acquisition et d'administration	- 5 535	- 1 767	- 3 768
Autres charges techniques	- 976	- 1 027	51
<b>Résultat technique avant réassurance</b>	<b>685</b>	<b>- 1 094</b>	<b>1 791</b>
Solde de réassurance	- 798	- 206	- 592
<b>Résultat technique après réassurance</b>	<b>- 113</b>	<b>- 1 300</b>	<b>1 199</b>
Produits des placements	204	0	151
Autres produits et charges non techniques, impôt	73	78	36
<b>Résultat net</b>	<b>164</b>	<b>- 1 222</b>	<b>1 386</b>

Tableau 1. Compte de résultat simplifié

Le ratio de sinistres à primes avant réassurance (S/P) s'élève à 51%, il est stable par rapport à 2022.

Le résultat technique avant réassurance est positif de + 685 k€, avec un ratio combiné de 95 % malgré un poids des coûts fixes qui reste important au regard du volume d'activité. L'amélioration de celui-ci s'explique par deux facteurs : i. une baisse du poids des coûts fixes au regard des volumes d'activité, ii. une approche frugale se traduisant par une politique prudente de gestion des coûts.

Le résultat technique est négatif d'un montant de - 113 k€ après prise en compte du solde de réassurance (- 798 k€).

## A.4. Résultats des investissements

Conformément à sa politique d'appétence aux risques, Mila souhaite limiter tout risque de marché. L'ensemble de ses actifs ont été placés en 2023 sur des comptes à vues bancaires, comptes sur livret et dépôts à terme, libellés en euros.

Le résultat des investissements sur l'année 2023 s'est élevé à 204 k€.

## A.5. Résultats des autres activités

Mila n'a pas exercé d'activités autres que celles de l'assurance non-vie en 2023.

## A.6. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

# B. Système de gouvernance

## B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le schéma ci-dessous reprend les acteurs clés de la gouvernance de Mila :

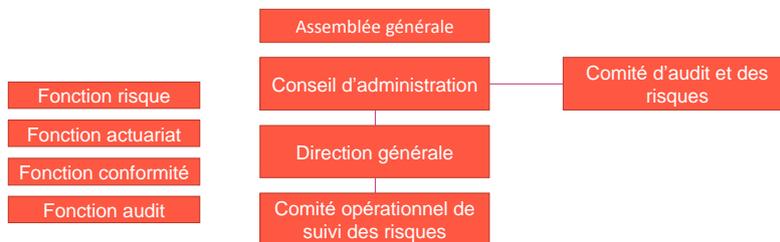


Figure 1. Acteurs clés de la gouvernance de Mila

### B.1.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration a pour principales missions de définir les grands axes stratégiques, de veiller à leur mise en œuvre, de valider le plan budgétaire et d'arrêter les décisions ayant un impact financier significatif. Il porte également la responsabilité de la bonne maîtrise des risques au sein de l'entreprise et de valider les rapports d'évaluation des risques et de solvabilité.

Dans un souci d'équilibre, le conseil d'administration de Mila réunit deux représentants des investisseurs, deux administrateurs indépendants et les deux dirigeants effectifs, la plupart des administrateurs disposant d'une expérience significative en assurance :

- Jean Boucher, directeur général délégué
- Blaise Bourgeois, administrateur indépendant

- Benjamin Deplus, représentant de Breega
- Gérard Deray, président directeur général
- Yann Elbaz, représentant des investisseurs particuliers
- Philippe Mangematin, administrateur indépendant

### **B.1.2 Direction générale**

La direction générale est composée des deux dirigeants effectifs : Gérard Deray et Jean Boucher.

Elle propose au conseil d'administration les grandes orientations stratégiques, en assure la mise en œuvre opérationnelle et rend compte de son action auprès du conseil. Elle joue un rôle pivot dans la bonne maîtrise des risques en :

- mettant en œuvre au sein de l'entreprise une organisation efficace et des responsabilités clairement assignées,
- pilotant d'un point de vue opérationnel le dispositif de maîtrise des risques,
- s'assurant du respect des limites de tolérance au risque et en mettant en œuvre les plans correctifs si la situation l'exige,
- veillant à la qualité de l'information communiquée au conseil d'administration et aux autorités de tutelle.

### **B.1.3 Comité d'audit et des risques**

Les principales missions du comité d'audit et des risques sont les suivantes :

- se prononcer sur les comptes statutaires et le bilan prudentiel de l'entreprise,
- valider le plan d'audit de l'année à venir, analyser les résultats des missions d'audit et s'assurer de la mise en œuvre des actions de remédiation,
- veiller au bon fonctionnement du dispositif de contrôle des risques en s'assurant d'avoir un suivi régulier des risques de l'entreprise, en diligentant des analyses détaillées et des plans d'actions en cas de déviation par rapport aux limites de risque ou d'événement majeur,
- mener une veille prospective sur les risques émergents au-delà du suivi des risques bien identifiés.

Le comité d'audit et des risques, placé sous la responsabilité de Blaise Bourgeois, rapporte au conseil d'administration et se réunit au moins quatre fois par an.

### **B.1.4 Comité opérationnel de suivi des risques**

Le comité opérationnel de suivi des risques, animé par la responsable des risques et actuariat, se réunit a minima une fois par mois. Y participent les deux dirigeants effectifs, la responsable de la conformité, la responsable des risques et de l'actuariat, le responsable des sinistres.

Il a pour objectif d'assurer un suivi approfondi de l'ensemble des risques de l'entreprise. Ses missions recouvrent en particulier :

- le pilotage mensuel des principaux risques,
- le suivi de la sinistralité, au global et sur les différents portefeuilles,
- la mise en œuvre d'un plan de remédiation en cas d'événement majeur ou de non-respect des limites de risque,

- la qualité de service et les réclamations,
- la validation des provisions.

## **B.1. Politique de rémunération**

Les missions du comité de rémunération sont attribuées pour l'année 2023 au conseil d'administration, qui valide :

- la rémunération des mandataires sociaux
- le recrutement et la rémunération de salariés au-delà d'un seuil de salaire

La solidité de Mila est au cœur de ses préoccupations. Celle-ci doit se traduire par une marge de solvabilité confortable. La politique salariale de l'entreprise vise à ne pas encourager les comportements susceptibles de nuire à l'intérêt du client ou de l'entreprise, à assurer une maîtrise des coûts.

## **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

Les dispositifs de recrutement et d'évaluation annuelle des collaborateurs de Mila ont pour objectifs de s'assurer de l'adéquation entre leurs compétences et le poste occupé, de l'éthique de leur comportement visant à préserver l'intérêt des clients, de l'entreprise et de leurs collègues.

En complément, l'entreprise a mis en place des processus adaptés concernant le recrutement et le suivi des administrateurs, dirigeants effectifs et fonctions clefs, compte tenu de leur rôle dans la gouvernance de Mila.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale doivent collectivement avoir un niveau d'expertise leur permettant d'avoir une compréhension très satisfaisante des segments de marché sur lesquels opère Mila, de son modèle économique, des risques auxquels l'entreprise est exposée, des enjeux actuariels et réglementaires. En parallèle, la composition du conseil d'administration et de la direction générale doit s'accompagner d'une diversité en matière de connaissances et d'expériences. En cas de changement de la composition du conseil d'administration ou de la direction générale, les processus de recrutement définis veillent à conserver cet équilibre tout en s'assurant que les candidats disposent des qualités requises.

Une attention est également portée aux recrutements des fonctions clefs. Les responsables concernés doivent disposer non seulement du bagage technique nécessaire à l'exercice de leurs missions mais également disposer d'une capacité de synthèse, de vulgarisation et de conviction.

## **B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

### **B.3.1 Gestion des risques**

La fonction clé gestion des risques s'assure que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés au sein de l'entreprise. Elle fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne.

Les principales missions de la fonction gestion des risques de Mila sont :

- établir et actualiser régulièrement une cartographie des risques intégrant une priorisation,
- définir un cadre d'appétence aux risques en phase avec la stratégie de l'entreprise, ses objectifs de développement et de rentabilité,
- piloter le processus ORSA visant à s'assurer d'une couverture satisfaisante des besoins en fonds propres. Il a pour objectif de réévaluer en permanence les risques auxquels Mila est exposé et donne lieu à un rapport annuel validé en conseil d'administration.
- évaluer la couverture de solvabilité présente et future, y compris dans des scénarios défavorables (tests de sensibilité), s'assurer que les indicateurs correspondants et plus largement les enjeux de solvabilité soient pris en compte dans l'ensemble des processus de décision de l'entreprise,
- s'assurer de la conformité du dispositif de gestion des risques aux exigences réglementaires,
- organiser le suivi du profil de risque de l'entreprise de manière à ce qu'il reste dans les limites de tolérance aux risques validées :
  - validation en cas de lancement d'un nouveau produit, d'évolutions tarifaires ou de la politique de souscription,
  - validation du programme de réassurance,
- sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise aux risques liés à leurs activités,
- s'assurer de la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels efficace.

Mila dispose d'une politique d'appétence aux risques qui définit le cadre général d'exposition aux risques et formalise :

- les principaux risques auxquels l'entreprise est exposée,
- la définition des seuils de tolérance,
- les mesures de pilotage, d'atténuation et de remédiation des risques,
- la politique de réassurance, levier majeur d'atténuation des risques.

Le titulaire de la fonction clef gestion des risques s'assure de la remise à jour annuelle de la politique d'appétence aux risques sur une base annuelle et de la validation par le conseil d'administration de Mila de la politique actualisée.

Le titulaire de la fonction clef gestion des risques rend compte au Directeur Général Délégué.

### **B.3.2 Évaluation interne des risques et de la solvabilité**

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA, porte a minima sur les éléments suivants :

- le besoin de solvabilité compte tenu de la stratégie produit et commerciale de l'entreprise, de sa politique d'appétence aux risques et de son profil de risque,
- le respect des exigences de capital et de provisions techniques,

- l'évaluation d'écarts entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses sous-tendant l'évaluation du besoin de solvabilité.

Le processus ORSA, tout comme l'établissement du rapport ORSA, discuté et validé en conseil d'administration, sont placés sous la responsabilité de la fonction clé gestion des risques.

Outre le rapport ORSA établi annuellement, Mila produira un rapport ORSA exceptionnel dans les circonstances suivantes :

- ouverture vers une nouvelle zone géographique ;
- événement extérieur majeur : évolution de la réglementation, crise économique, catastrophe,
- détérioration soudaine de la sinistralité.

En complément, Mila met en place un suivi a minima semestriel de ses besoins de solvabilité et du respect de ses obligations de couverture.

## **B.4. Système de contrôle interne**

### **B.4.1 Description du système de contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne de Mila vise à protéger les intérêts de l'entreprise et de ses clients et à s'assurer de la conformité des activités aux lois et réglementations en vigueur. Il repose sur trois lignes de défense :

- le premier niveau est opéré au sein de l'entreprise. Il concerne la gestion opérationnelle des risques (souscription par exemple) mais aussi la conception et mise en œuvre de modèles et outils de pilotage,
- le deuxième niveau permet une supervision indépendante, il est assuré par les fonctions clés gestion des risques, actuariat et conformité. Ses principales activités sont l'identification et l'évaluation des risques, la mise en œuvre d'actions de contrôle et validation, un rôle de conseil au sein de l'entreprise sur les stratégies d'atténuation des risques,
- le troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne qui opère des contrôles périodiques.

### **B.4.1 Fonction clef conformité**

La fonction conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne. Elle a pour finalités de :

- veiller au respect de la réglementation,
- établir une politique et un plan de conformité,
- identifier et évaluer le risque de non-conformité,
- jouer un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'entreprise soient identifiées,
- produire les rapports annuels attendus.

La fonction conformité rend régulièrement compte à la direction générale et au comité d'audit et des risques. Elle présente un bilan annuel en conseil d'administration.

Elle les informe notamment :

- des résultats de l'évaluation des risques de non-conformité,
- de toute modification intervenue au niveau du profil de risques de non-conformité,
- de la synthèse des défaillances constatées et des mesures correctives recommandées.

## **B.5. Fonction d'audit interne**

La fonction audit interne assure un rôle de contrôle périodique et réalise une évaluation indépendante du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et en particulier des activités de contrôle de premier et deuxième niveau. Elle constitue la dernière ligne de défense dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

Eu égard à la taille de l'entreprise Mila, le conseil d'administration a approuvé l'application du principe de proportionnalité et validé le dispositif suivant permettant d'assurer l'indépendance de la fonction clef :

- la fonction audit interne est confiée à un membre du conseil d'administration, président du comité d'audit et des risques,
- l'exécution des missions d'audit interne est sous traitée à une autre entreprise.

L'entreprise a défini un plan d'audit pluriannuel visant à contrôler a minima sur une période de 5 ans toutes les activités de l'entreprise, et sur une période de 3 ans, les processus les plus critiques.

## **B.6. Fonction actuarielle**

La fonction actuariat fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne. Elle a pour principales missions :

- la validation du calcul des provisions techniques à des fins comptables et prudentielles,
- la participation au pilotage de l'activité et des résultats,
- la revue de la tarification des produits au lancement et le suivi de la rentabilité,
- l'émission d'un avis sur la politique de réassurance,
- la contribution à la mise en œuvre d'un système de gestion des risques efficaces,
- un devoir d'alerte auprès de la direction générale ou du conseil d'administration en cas de besoin.

Le titulaire de la fonction actuariat rend compte au Directeur Général Délégué. Il établit un rapport annuel sous forme écrite, qui fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration.

Le rapport comprend a minima les éléments suivants :

- provisions techniques : résultats, changements intervenus concernant les hypothèses et méthodes appliquées ;
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur le dispositif de réassurance.

La fonction clef actuariat porte la responsabilité de la qualité des données permettant d'avoir une évaluation robuste des engagements de Mila.

## **B.7. Sous-traitance**

Compte tenu du modèle opérationnel cible de Mila, le recours à la sous-traitance en dehors du Groupe Mila est limité.

A compter de janvier 2024, la distribution et la gestion des contrats d'assurance sont effectuées par Mila Services, filiale à 100% de Mila SA. Celle-ci est susceptible de déléguer ponctuellement la gestion des contrats auprès d'un nombre de distributeurs triés sur le volet. Ces derniers acteurs feront alors l'objet d'audits approfondis et réguliers.

En complément, deux activités critiques sont sous-traitées :

- l'activité opérationnelle d'audit interne, placée sous la responsabilité du titulaire de la fonction clef audit,
- l'hébergement des outils et données, confié à un prestataire, assurant un stockage en Europe de l'ensemble des informations.

## B.8. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

## C. Profil de risque

### C.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le principal risque auquel est exposé Mila. Il a plusieurs composantes :

- le risque de primes. Il correspond au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues,
- le risque de réserves, lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à un risque de sous-estimation,
- le risque de chute, lié à la résiliation ou au non-renouvellement des contrats,
- le risque catastrophe, qui résulte d'événements extrêmes ou irréguliers non intégrés dans les risques de primes et de réserves.

	montants en k€
Primes et réserves	3 252
Chute	41
Catastrophe	757
<b>SCR de souscription non Vie</b>	<b>3 519</b>

Tableau 2. SCR de souscription Non Vie

Le SCR de souscription Non-Vie à fin 2023 s'élève à 3 519 k€. Celui-ci est notamment porté par le SCR de primes du fait des modalités de calcul de la Formule Standard qui consiste à considérer les primes acquises à venir dans l'assiette de calcul.

Le risque de souscription est limité par la nature des produits et les actions mises en place par l'entreprise :

- rapidité d'indemnisation.  
La déclaration de sinistre peut être réalisée en ligne, l'entreprise s'engage sur un délai rapide d'enregistrement et de règlement des sinistres. En cas d'évolution de la sinistralité, celle-ci est donc rapidement observée
- contrats sur une durée d'un an.  
L'entreprise peut revaloriser, voire résilier, les contrats ne rentrant pas dans ses objectifs de rentabilité, en s'appuyant sur un suivi de la sinistralité et des processus de décision à la maille du contrat.
- stratégie produits.  
La gamme de produits, de profondeur limitée développée par Mila, lui permettra d'atteindre un volume critique sur chaque produit, tout en bénéficiant à terme d'un effet de diversification
- programme de réassurance avec des partenaires de premier plan (Swiss Re, Hannover Re, Munich re, Amlin, Helvetia) visant en particulier à limiter l'impact sur le bilan de sinistres d'intensité

## C.2. Risque de marché

Mila n'est pas exposé à des risques de marché. Conformément à sa politique d'appétence aux risques, l'ensemble des fonds de l'entreprise était déposé en 2023 sur des comptes à vue auprès de banques françaises de premier plan (notation S&P supérieure à A au 31/12/2023).

## C.3. Risque de crédit

Le risque de défaut représente le risque de défaut de paiement, de dégradation de notation ou de retrait d'une des contreparties de Mila (réassureur, banque, intermédiaires, ...).

Celui-ci s'élève à 669 k€ à fin 2023.

Afin d'anticiper et limiter les conséquences du défaut de ses contreparties, Mila ne collabore qu'avec des réassureurs et banques dont la note financière est a minima de A (notation S&P, au 31/12/2023). Mila a élargi en 2023 le nombre de réassureurs partenaires de manière à constituer un pool suffisamment profond pour couvrir ses différents risques.

## C.4. Risque de liquidité

Ce risque est nul pour Mila compte tenu de sa politique d'investissement.

## C.5. Risque opérationnel

Compte tenu de son histoire et de son modèle opérationnel, Mila est plus particulièrement exposé aux risques opérationnels suivants :

- processus évoluant rapidement  
Mila est une entreprise récente, qui innove. Elle met donc en place de nouveaux processus à un rythme soutenu. Le management de Mila apporte une grande vigilance à la maîtrise des risques associés.
- sécurité du système d'information et des données

Une attaque informatique peut engendrer une indisponibilité du système d'information de Mila ou une atteinte à la confidentialité des informations de ses clients, assurés et collaborateurs.

Consciente de l'enjeu, l'entreprise a procédé à un audit portant sur la sécurité du système d'informations au cours du premier trimestre 2022. Celui-ci comportait des tests d'intrusion, qui seront réitérés à intervalle régulier.

- fraude externe

Mila est plus particulièrement exposé à la fraude externe sur le produit d'assurance loyers impayés. Pour octroyer la garantie, l'entreprise valide le dossier de tout nouveau locataire sur la base de pièces justificatives, qui peuvent être falsifiées dans une minorité de cas. Pour limiter ce risque, Mila a défini un ensemble de points de contrôle permettant de s'assurer que celles-ci sont conformes et authentiques

Le risque opérationnel est évalué en appliquant la formule standard de Solvabilité 2 et s'élève à 704 k€ à fin 2023.

## **C.6. Autres risques importants**

Comme tout nouvel acteur, Mila est exposé au risque commercial, à savoir ne pas atteindre ses objectifs de chiffre d'affaires, à moins de réduire significativement ses prix ou d'augmenter fortement ses coûts de distribution. A la lumière de la première année d'activité et compte tenu de l'intérêt manifesté par le marché pour l'offre de Mila, ce risque est considéré comme maîtrisé.

## **C.7. Autres informations**

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente le bilan prudentiel ainsi que le bilan valorisé selon les normes comptables françaises à titre de comparaison.

(en k€)

	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
<b>Actifs</b>		
Frais d'acquisition différés	0	316
Immobilisations incorporelles	0	1 584
Actifs d'impôts différés	600	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	30	30
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1	1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 250	1 491
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	3 950	3 950
Autres créances (hors assurance)	367	367
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 664	1 664
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	7 024	7 024
<b>Total de l'actif</b>	<b>14 886</b>	<b>16 427</b>

Tableau 3. Actifs

(en k€)

	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Provisions techniques non-vie	3 654	3 395
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	1 340	1 340
Dettes nées d'opérations de réassurance	982	982
Autres dettes (hors assurance)	1 054	1 054
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	93	93
<b>Passifs hors fonds propres</b>	<b>7 123</b>	<b>6 863</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>7 763</b>	<b>9 564</b>

Tableau 4. Passifs

Les principales différences de valorisation sur le bilan prudentiel comparativement au bilan comptable portent sur :

- les frais d'acquisition reportés qui ne sont pas reconnus ;
- les immobilisations incorporelles qui sont nulles ;
- la comptabilisation des impôts différés ;
- les provisions techniques qui sont revalorisées en valeur économique.

Les autres actifs ainsi que les autres passifs sont repris pour leur valeur comptable.

### D.1. Actifs

Les liquidités de Mila ont exclusivement été placées sur des comptes bancaires, comptes sur livret et dépôts à terme en 2023, et leur valeur en normes Solvabilité 2 est égale à leur valeur comptable.

Les provisions techniques cédées du bilan prudentiel correspondent à la meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs et sont ajustées du risque de défaut moyen des contreparties.

Les Frais d'Acquisition Reportés ainsi que les immobilisations incorporelles ne sont pas reconnus dans le Bilan prudentiel.

Les autres actifs sont repris à leur valeur dans les comptes sociaux.

## D.2. Provisions techniques

Les provisions techniques figurant dans le passif du bilan sont reprises ci-après :

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Provisions techniques non-vie	3 654	3 395

Tableau 5. Provisions techniques brutes de réassurance

Les provisions comptables correspondent à la Provision pour Primes Non Acquises à laquelle s'ajoute la Provision pour Sinistres à Payer. A fin 2023, celles-ci totalisent un montant de 3 395 k€.

Les provisions prudentielles se composent :

- d'un *Best Estimate* de sinistres et de primes pour un montant de 3 136 k€ ;
- d'une marge pour risque pour un montant de 518 k€.

## D.3. Autres passifs

Les passifs autres que les provisions techniques sont constitués des :

- dettes nées d'opérations d'assurances et montants dus aux intermédiaires ;
- dettes nées d'opérations de réassurance ;
- autres dettes.

Ceux-ci sont évalués à 3 469 k€ à fin 2023 et ne présentent pas d'écart de valorisation entre le bilan comptable et le bilan prudentiel.

## D.4. Méthodes de valorisations alternatives

Mila n'utilise pas de méthodes de valorisations alternatives.

## D.5. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

## E. Gestion du capital

### E.1. Fonds propres

Le tableau ci-dessous présente une explication des différences entre les capitaux propres en normes comptables françaises et les fonds propres en normes solvabilité 2 à fin 2023 ainsi que leur classification par Tier selon la qualité des éléments qui les composent :

(En k€)	Tiers 1	Tiers 2	Tiers 3	Total
Capital social	1 182			1 182
Primes liées au capital social	10 805			10 805
Report à nouveau	-2 587			-2 587
Résultat de l'exercice	164			164
<b>Fonds propres comptables</b>	<b>9 564</b>			<b>9 564</b>
Neutralisation des immobilisations incorporelles	-1 584			-1 584
Neutralisation des FAR	-316			-316
Revalorisation des provisions techniques	-501			-501
Reconnaissance des impôts différés			600	600
<b>Fonds propres disponibles Solvabilité 2</b>	<b>7 163</b>	<b>0</b>	<b>600</b>	<b>7 763</b>

Tableau 6. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels

La réglementation impose des seuils pour déterminer les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR et ceux éligibles à la couverture du MCR.

Ces contraintes conduisent à considérer :

- en couverture du SCR : des Fonds Propres de Tier 3 à hauteur de 518 k€, soit 7 681 k€ de Fonds Propres éligibles ;
- en couverture du MCR : aucun Fond Propre de Tier 3, soit 7 163 k€ de Fonds Propres éligibles.

(En k€)	Tiers 1	Tiers 2	Tiers 3	Total
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	7 163		518	<b>7 681</b>
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	7 163			<b>7 163</b>

Tableau 7. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR

### E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Mila établit ses besoins en fonds propres (SCR) et le minimum de capital requis en appliquant la Formule Standard, sans utilisation des paramètres spécifiques à l'Entreprise.

(en k€)	2023
Risque de marché	0
Risque de défaut	669
Risque de souscription Vie	0
Risque de souscription Santé	0
Risque de souscription Non-Vie	3 519
<b>SCR de base</b>	<b>3 897</b>
Risque opérationnel	704
Ajustement du SCR par les impôts différés	-1150
<b>SCR</b>	<b>3 451</b>

Tableau 8. Décomposition du SCR

Le SCR à fin 2023 s'élève à 3 451 k€ et le MCR à 4 000 k€. Il en découle les ratios de couverture ci-dessous :

	Ratios de couverture
<b>Couverture du SCR</b>	<b>223%</b>
<b>Couverture du MCR</b>	<b>179%</b>

Tableau 9. Ratios de couverture du SCR et du MCR

### E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul de capital de solvabilité requis

Mila n'utilise pas le sous-module « risque sur actions ».

### E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Mila utilise la formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis.

### E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun non-respect des exigences en capital n'a été observé en 2023.

### E.6. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

## Table des illustrations

Tableau 1. Compte de résultat simplifié .....	5
Tableau 2. SCR de souscription Non Vie.....	12
Tableau 3. Actifs.....	15
Tableau 4. Passifs.....	15
Tableau 5. Provisions techniques brutes de réassurance .....	16
Tableau 6. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels .....	17
Tableau 7. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR .....	17
Tableau 8. Décomposition du SCR .....	18
Tableau 9. Ratios de couverture du SCR et du MCR.....	18
Figure 1. Acteurs clés de la gouvernance de Mila.....	6

## Annexes

S.02.01 – BILAN .....	21
S.05.01 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE .....	22
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE.....	23
S.19.01 – SINISTRES EN NON-VIE – TOTAL ACTIVITES NON-VIE.....	24
S.23.01 – FONDS PROPRES.....	25
S.25.01 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD.....	27
S.28.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT.....	28

## S.02.01 – Bilan

(en k€)

	<b>Valeur Solvabilité 2</b>
<b>Actifs</b>	
Frais d'acquisition différés	0
Immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts différés	600
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	30
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 250
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	3 950
Autres créances (hors assurance)	367
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 664
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	7 024
<b>Total de l'actif</b>	<b>14 886</b>
<b>Passifs</b>	
Provisions techniques non-vie	3 654
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	1 340
Dettes nées d'opérations de réassurance	982
Autres dettes (hors assurance)	1 054
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	93
<b>Passifs hors fonds propres</b>	<b>7 123</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>7 763</b>

## S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

(en k€)	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie				Total
	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Total
<b>Primes émises</b>					
Brut - assurance directe	3 504	200	399	8 335	<b>12 438</b>
Part des réassureurs	1 858	121	0	3 225	<b>5 204</b>
Net	1 646	78	399	5 110	<b>7 234</b>
<b>Primes acquises</b>					
Brut - assurance directe	3 115	168	447	9 168	<b>12 898</b>
Net	1 520	65	447	5 825	<b>7 857</b>
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut - assurance directe	1 187	35	33	4 544	<b>5 800</b>
Part des réassureurs	558	15	0	1 786	<b>2 359</b>
Net	629	20	33	2 758	<b>3 441</b>
<b>Dépenses engagées</b>	<b>1 353</b>	<b>80</b>	<b>218</b>	<b>2 919</b>	<b>4 570</b>
<b>Charges administratives</b>					
Brut - assurance directe	692	43	63	648	<b>1 447</b>
Part des réassureurs	0	0	0	0	<b>0</b>
Net	692	43	63	648	<b>1 447</b>
<b>Frais de gestion des investissements</b>					
Brut - assurance directe	0	0	0	0	<b>0</b>
Part des réassureurs	0	0	0	0	<b>0</b>
Net	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Frais de gestion des sinistres</b>					
Brut - assurance directe	88	3	6	690	<b>787</b>
Part des réassureurs	0	0	0	0	<b>0</b>
Net	88	3	6	690	<b>787</b>
<b>Frais d'acquisition</b>					
Brut - assurance directe	978	58	143	2 909	<b>4 088</b>
Part des réassureurs	469	28	0	1 387	<b>1 884</b>
Net	509	30	143	1 522	<b>2 204</b>
<b>Frais généraux</b>					
Brut - assurance directe	63	4	6	59	<b>132</b>
Part des réassureurs	0	0	0	0	<b>0</b>
Net	63	4	6	59	<b>132</b>
<b>Autres dépenses</b>					<b>-41</b>
<b>Total des dépenses</b>					<b>4 530</b>

## S.17.01 – Provisions techniques non-vie

(en k€)	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Total
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>					
<b>Meilleure estimation</b>					
<b>Provisions pour primes</b>					
Brut - total	725	31	16	326	1 098
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	286	8	9	198	501
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour primes</b>	439	24	7	127	597
<b>Provisions pour sinistres</b>					
Brut - total	679	25	27	1 307	2 038
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	324	10	0	415	749
<b>Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres</b>	355	15	27	892	1 289
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	1 404	57	43	1 633	3 136
<b>Total meilleure estimation - net</b>	794	39	34	1 020	1 886
<b>Marge de risque</b>	232	9	7	270	518
<b>Provisions techniques - Total</b>					
Provisions techniques - Total	1 636	66	50	1 903	3 654
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	610	18	9	613	1 250
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	1 026	48	41	1 290	2 405

## S.19.01 – Sinistres en non-vie – Total activités non-vie

Année d'accident 2023

### Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

(en k€)

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Précédentes																0
N-14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	305	339														
N	3 896															

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
R0100	0	0
R0110	0	0
R0120	0	0
R0130	0	0
R0140	0	0
R0150	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	339	644
R0250	3 896	3 896
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>4 235</b>
		<b>4 540</b>

### Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

(en k€)

Année	Année de développement															
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Précédentes																0
N-14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	270	15														
N	1 787															

	Fin d'année (données actualisées)
R0100	0
R0110	0
R0120	0
R0130	0
R0140	0
R0150	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	18
R0250	1 771
<b>Total</b>	<b>R0260</b>
	<b>1 789</b>

## S.23.01 – Fonds propres

(en k€)	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	1 182	1 182		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	10 805	10 805		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0		0	0	0
Fonds excédentaires	0	0			
Actions de préférence	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	-4 824	-4 824			
Passifs subordonnés	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	600				600
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	0				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	0	0	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>7 763</b>	<b>7 163</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	7 763	7 163	0	0	600
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	7 163	7 163	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	7 681	7 163			518
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	7 163	7 163			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>3 451</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>4 000</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>223%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>179%</b>				

<b>Réserve de réconciliation</b>	
Excédent d'actif sur passif	7 763
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0
Autres éléments de fonds propres de base	12 587
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>-4 824</b>

## S.25.01 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

(en k€)

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
Risque de marché	0	0	0
Risque de défaut de la contrepartie	669	669	0
Risque de souscription en vie	0	0	0
Risque de souscription en santé	0	0	0
Risque de souscription en non-vie	3 519	3 519	0
Diversification	-291	-291	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>3 897</b>	<b>3 897</b>	

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>	
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	0
Risque opérationnel	704
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-1150
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>3 451</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>0</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	3 451
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	0

## S.28.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

(en k€)

### Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

Résultat MCR <sub>NL</sub>	1 062		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		808	1 586
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		45	79
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		34	402
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		1 034	5 161
Réassurance santé non proportionnelle		0	0
Réassurance accidents non proportionnelle		0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		0	0
Réassurance dommages non proportionnelle		0	0

### Calcul du MCR global

MCR linéaire	1 062
Capital de solvabilité requis	3 451
Plafond du MCR	1 553
Plancher du MCR	863
MCR combiné	1 062
Seuil plancher absolu du MCR	4 000

<b>Minimum de capital requis</b>	<b>4 000</b>
----------------------------------	--------------